

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 2
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - - Mme Danielle JACQUIOT
Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin
MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

Date convocation :
08 avril 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY – M. Olivier BOURNEZ

Date affichage :
18 avril 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Aurore COURGEY est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 09/2022

15 AVR. 2022

Service Courrier

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET CA 2021

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2021 en détail, les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,
- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures a :

1° Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

2° Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE les documents présentés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 14 avril 2022. Le Maire, Jacky CHIPAUX



90023
Code INSEE

Commune de CHAUX
Commune

N° 10/
2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacky CHIPAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 360 740.54 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre 0 Pour 15

Préfecture du Terr. de Belfort

15 AVR. 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	183 075.46 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	177 665.08 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	360 740.54 €
D Solde d'exécution d'investissement	-90 698.63 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -90 698.63 €
AFFECTATION = C	=G+H 360 740.54 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	90 698.63 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	270 041.91 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacky CHIPAUX, , compte tenu de la transmission , le 15/04/2022 et de la publication le 15/04/2022.

A Chaux, le 14/04/2022.

Le Maire
Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 2
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - - Mme Danielle JACQUIOT
Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin
MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

Date convocation :

08 avril 2022

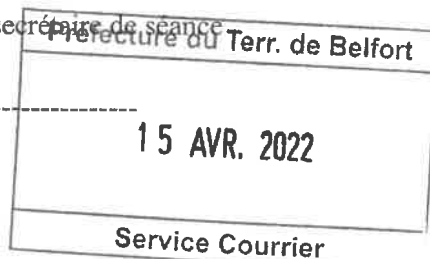
Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY – M. Olivier BOURNEZ

Date affichage :

18 avril 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Aurore COURGEY est nommée secrétaire de séance



Délibération n° 11/2022

Objet : VOTE DES DEUX TAXES

Le maire rappelle au Conseil Municipal la réforme du financement des communes à compter de 2021. En effet, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la compensation pour la commune est assurée par le transfert de la taxe du foncier bâti du département.

Après débat et réflexion sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) il est proposé d'augmenter ces taux de 1.5 %

En conséquence, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2022, à savoir :

* 26.74 % pour la Taxe Foncière (Bâti)

* 21.98 % pour la Taxe Foncière (Non bâti)

pour un produit attendu de : **267 293.22 €**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 14 avril 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Signature of Jacky Chipaux
Territoire de Belfort

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	13	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Votants :	14	Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - - Mme Danielle JACQUIOT
Absents :	2	Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin
Exclus :	0	MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

Date convocation :

08 avril 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY – M. Olivier BOURNEZ

Date affichage :

18 avril 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Aurore COURGEY est nommée secrétaire de séance

Préfecture du Terr. de Belfort

15 AVR. 2022

Délibération n° 12/2022

Service Courrier

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions communales reçues. Après examen des montants attribués en 2021, Monsieur le Maire propose les répartitions suivantes :

Association d'Education Populaire St Martin (AEP) :	1 .050 euros
Association de Chasse ACCA :	150 euros
Association de Chasse Privée :	150 euros
Association de Pêche APPMA :	620 euros
Club de l'Amitié :	500 euros
Parents d'Elèves :	270 euros
Les Copains d'Accords :	500 euros
U.N.C CHAUX :	160 euros
Association Pêche Loisirs de Chaux :	160 euros
Association « Maïdan sans Frontière »	250 euros
<i>En plus de la subvention, toutes les associations du village ci-dessus désignées bénéficient d'une gratuité de location du foyer communal pour un repas une fois par an.</i>	
Paroisse la Ste famille :	30 euros
Association Histoire du Patrimoine :	20 euros
Sapeurs- Pompiers :	150 euros
Musique Municipale de Giromagny :	200 euros
Transhumance et Traditions :	100 euros
Une rose un espoir :	40 euros
Collège de Giromagny (50 élèves)	800 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette répartition qui sera inscrite au budget primitif 2022

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 14 avril 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chipaux". The signature is written over the circular stamp.



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 2
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - - Mme Danielle JACQUIOT
Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin
MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

Date convocation :
08 avril 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY – M ; Olivier BOURNEZ

Date affichage :
18 avril 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Aurore COURGEY est nommée secrétaire de séance

Préfecture du Terr. de Belfort

Délibération n° 13/2022

15 AVR. 2022

Objet : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022

Après avoir exposé et commenté au Conseil Municipal l'ensemble du budget communal 2022, les recettes et les dépenses, article par article tant en Fonctionnement qu'en Investissement sont ainsi présentées :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 835 106.70 €
RECETTES : 867 790.51 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 539 383.83 €
RECETTES : 539 383.83 €

Après avoir entendu les commentaires et les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le budget présenté

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 14 avril 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 2
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - - Mme Danielle JACQUIOT
Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin
MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

Date convocation :
08 avril 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY – M. Olivier BOURNEZ

Date affichage :
18 avril 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Aurore COURGEY est nommée secrétaire de séance

Préfecture du Terr. de Belfort

15 AVR. 2022

Service Courrier

Délibération n° 14/2022

Objet : TRANSFERT DE L'EXERCICE DE COMPETENCE IRVE

- ✓ Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,
- ✓ Vu les statuts de TDE 90 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2020 et notamment l'article 7.2.2 habilitant TDE 90 à mettre en place un service coordonné comprenant la création, l'entretien ou l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- ✓ Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 février 2022 fixant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE par TDE 90

Considérant que TDE 90 a initié et souhaite poursuivre un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 6.1 des statuts de TDE 90 le transfert de la compétence « pour « la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules

électriques ou hybrides rechargeables » suppose l'adoption d'une délibération de la commune membre concernée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » à TDE 90 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend également l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ADOpte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité de TDE 90 en date du 22 février 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 14 avril 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 2
Exclus : 0

Etaient présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUICHE – M. Eric RIO – M. Jean-Charles MARIE – M.
Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - - Mme Danielle JACQUIOT
Mme Sandrine THIRION — Mme Stéphanie GAUTIER – M. Valentin
MANGEOLLE - Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

Date convocation :

08 avril 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY – M. Olivier BOURNEZ

Date affichage :

18 avril 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Aurore COURGEY est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 15/2022

Objet : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE PRIVEE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de chasse sur les terrains communaux doit être renouvelé.

Le tarif et les conditions d'exploitation ayant été révisés par délibération en date du 17 février 2022, le bail est renouvelé au nom de l'actuel président de l'Association pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE ce renouvellement

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 14 avril 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

La séance est ouverte à 20 heures

Présents : 13

Absents : 2 (Mélania BOUERY / Olivier BOURNEZ)

Procurations données (Mme Mélania BOUERY à Mme Danielle JACQUIOT)

Récapitulatif dernier Conseil Municipal et validation

Etude des délibérations mises à l'ordre du jour

INFORMATIONS DIVERSES :

RENCONTRE UKRAINIENNE

Mercredi 13 avril une rencontre au foyer communal de Chaux a été organisée avec tous les « déplacés » ukrainiens ceci afin de lier des liens entre toutes ces personnes. Un après-midi de convivialité autour d'une boisson, d'une pâtisserie pour partager la situation actuelle et trouver des solutions d'entraide. 73 personnes ont répondu à l'invitation qui s'est achevée vers 17h

Séance levée à 21 heures 35

Le Maire,
Jacky CHIPAUX



Préfecture du Terr. de Belfort
15 AVR. 2022
Service Courrier